



OBJECTIF(S)

- Cerner les droits et obligations des parties
- Appréhender la solvabilité d'un candidat locataire
- Maîtriser le contenu du bail et son évolution
- Sécuriser la restitution du bien

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Gestionnaires locatifs débutants et confirmés
 Agents de location débutants et confirmés

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 7 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
 Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel expérimenté en gérance locative
 Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - DOMAINES D'APPLICATION DE LA LOI DU 6 JUILLET 1989

- Les baux obligatoirement soumis à la loi
- La notion de résidence principale
- La notion de logement meublé
- La colocation
- Les exclusions

II - LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- La lutte contre la discrimination
- Les documents justificatifs
- L'étude de solvabilité

III - LE CONTRAT DE LOCATION

- La durée du bail
- Le contenu du bail :
 - Les mentions obligatoires
 - Les clauses interdites
- Les annexes au bail
- Le dépôt de garantie
- Le cautionnement et les garanties de paiement

IV - LES POINTS ESSENTIELS DE LA VIE DU CONTRAT

- L'indexation annuelle du loyer
- Les charges locatives récupérables :
 - Les provisions
 - La régularisation
 - Le forfait de charges
- L'assurance habitation du locataire

V - LA FIN DU BAIL

- La restitution des clefs et l'état des lieux de sortie
- Le remboursement du dépôt de garantie et le solde de tout compte



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap